



Traité Kritout

Michna 5 - Chapitre 1

אלו שאינן מביאות:
המפלת שפיר מלא מים,
מלא דם,
מלא גבאים;
המפלת כמיין דגים ותגבים,
ש��צים ורמשים;
המפלת يوم ארבעים,
ויזא דפן.
רביעי שמעון מחייב ביזא דפן:

Les [femmes] qui n'apportent pas [de sacrifice pour le péché sont celles] qui ont fait une fausse couche avec une poche amniotique pleine d'eau, ou de sang, ou de [couleurs différentes ; de même, celles] qui ont fait une fausse couche [avec un fœtus] ressemblant à un poisson, ou à une sauterelle, ou à une créature répugnante, ou à une bête rampante ; [et celles] qui ont fait une fausse couche le quarantième jour [de leur grossesse ;] et [celles qui ont accouché par] césarienne. Rabbi Chimon estime [qu'une femme] est tenue [d'apporter un sacrifice pour le péché] dans [le cas où elle accouche par] césarienne.

La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

